

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la  
Municipalité d'Hébertville tenue le 6 juillet 2020 à 19h00, à la salle  
du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

**PRÉSENTS :**

M. Marc Richard, maire  
M. Éric Friolet, conseiller district #1  
M. Yves Rossignol, conseiller district #2  
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3  
M. Tony Côté, conseiller district #4  
M. Dave Simard, conseiller district #5  
M. Christian Desgagnés, conseiller district #6

**ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Kathy Fortin, secrétaire-trésorière adjointe

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**2. ADMINISTRATION**

**2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6539-2020

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

**9. Affaires nouvelles**

- 9.1 Construction d'une nouvelle caserne - Autorisation d'aller en appel d'offres
- 9.2 Résidence le Pionnier
- 9.3 Démission au poste de bibliothécaire

**1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum**

**2. Administration**

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 30 juin 2020
- 2.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 30 juin 2020
- 2.4 Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 30 juin 2020
- 2.5 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière

**3. Résolutions**

- 3.1 Conteneurs de chasse - Protocole d'entente 2020
- 3.2 Fourrière d'Alma 2007 - Protocole d'entente 2020-2021



- 3.3 Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) - Appui
- 3.4 Corporation Hébert Village Historique (CHVH) - Versement de l'aide financière 2019 pour le fonctionnement du bureau d'accueil touristique
- 3.5 Mandat pour la surveillance des travaux relativement à la réfection de la remontée mécanique T-2 du Mont Lac-Vert
- 3.6 Travaux dans le cadre du programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 - Autorisation d'aller en appel d'offres
- 3.7 Adjudication du contrat pour le projet de réfection de la route Turgeon
- 3.8 Autorisation de paiement pour les travaux du 683, rue Mésy
- 3.9 Mandat pour l'inspection du câble de la remontée mécanique T-1 du Mont Lac-Vert
  
- 4. Correspondance**
  - 4.1 Ministère des Transports - Accusé de réception de la résolution 6436-2020
  - 4.2 Association du domaine du lac Barnabé - Remerciements
  - 4.3 Domaines du Lac Gamelin, chemin des Sables et chemin Lessard - Dépôt d'une requête conjointe
  
- 5. Loisirs et culture**
  - 5.1 Programme d'infrastructure Municipalité Amie des aînés - Dépôt de projet pour le réaménagement de la salle Multifonctionnelle
  - 5.2 Amélioration du système électrique au Camping municipal - Autorisation d'aller en appel d'offres
  
- 6. Urbanisme**
  - 6.1 Demande de dérogation mineure - 9, rue Commerciale
  - 6.2 Demande de dérogation mineure - 212, rue Labonté
  - 6.3 Demande de dérogation mineure - 175, rue Potvin Sud
  - 6.4 Demande de dérogation mineure - Lot 4 684 665 du cadastre du Québec
  - 6.5 Demande de dérogation mineure - 778, rang 2
  - 6.6 Demande de dérogation mineure - Lot 4 684 663 du cadastre du Québec
  - 6.7 Demande de certificat d'autorisation PIIA - 601, rue Labarre
  - 6.8 Demande de certificat d'autorisation PIIA - 333, rue Turgeon
  - 6.9 Demande de certificat d'autorisation PIIA - 1, rue Commerciale
  - 6.10 Adoption du règlement 530-2020 modifiant le règlement # 264-89 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité et ses amendements en vigueur en vue de prévoir des dispositions relatives aux normes de rejets plus adéquates



**7. Dons - Subventions - Invitations**

7.1 Aucun

**8. Rapport des comités**

**9. Affaires nouvelles**

**10. Liste des comptes**

10.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville

10.2 Liste des comptes du Mont Lac-Vert

**11. Période de questions**

**12. Levée de l'assemblée**

**2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2020**

6540-2020

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 30 juin 2020.

**2.3 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2020**

6541-2020

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 30 juin 2020, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

**2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2020**

Aucun commentaire soulevé.

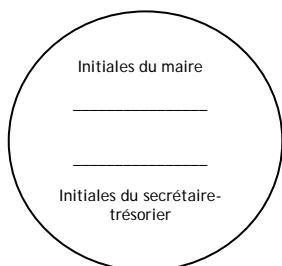
**2.5 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

Chères citoyennes, chers citoyens,

Selon les dispositions de la Loi 122, visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs, et conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, au nom du Conseil municipal, il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2019. Cet exercice fait état de la situation actuelle de la Municipalité et des projets réalisés en 2019.

Monsieur Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier, a déposé au Conseil, le 1<sup>er</sup> juin dernier, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe, soit des états financiers consolidés en tenant compte des organismes municipaux.

**1. LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET LE RAPPORT FINANCIER 2019**



### 1.1 Rapport du vérificateur externe

Les états financiers de l'année 2019 de la municipalité d'Hébertville ont été vérifiés par la firme Mallette sencl. Suite à cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

*« À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »*

### 1.2 Rapport financier au 31 décembre 2019

Les revenus de fonctionnement pour l'année 2019 ont été de 5 805 202 \$, alors que les charges se sont élevées à 5 811 972 \$. Après conciliation à des fins fiscales, la Municipalité conclut l'exercice financier avec un surplus non affecté de 454 301 \$. Ce surplus est attribuable du fait que certains revenus ont connus une variation importante sur les montants budgétés. Des économies ont également été réalisées sur les dépenses par rapport aux prévisions initiales. De plus, une aide financière du ministère de la Sécurité publique pour le sinistre d'août 2018 fut versée.

L'excédent accumulé non affecté se chiffre désormais à 604 169 \$. Voici présenté sommairement les sommes disponibles qui proviennent de divers fonds municipaux pour la réalisation de projets futurs :

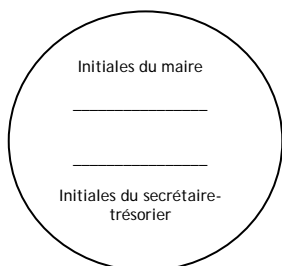
Excédent de fonctionnement non affecté	604 169 \$
Excédent de fonctionnement affecté	301 784 \$
Fonds de roulement non engagé Ce montant inclut les remboursements du fonds de roulement pour l'année 2020 et les projets autorisés à ce jour.	361 501 \$
Soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés	91 300 \$
Revenus reportés - Carrières et sablières	209 243 \$
<b>Total de l'excédent accumulé</b> (Incluant le revenu reporté de carrières et sablières et du fonds de roulement)	<b>1 567 997 \$</b>

Nous vous présentons également les renseignements concernant l'endettement total net à long terme de la Municipalité ainsi que des organismes dont celle-ci participe au paiement de la dette :

Dette à long terme de la municipalité	3 915 216 \$
Quotes-parts des organismes contrôlés Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud (RISSISS) et de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud (RIPISS)	138 954 \$
Quote-part de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est	495 568 \$
<b>Endettement total net à long terme</b>	<b>4 549 738 \$</b>

La Municipalité a réalisé en 2019 des investissements totalisant la somme de 1 275 103 \$. Ces investissements furent financés par différentes sources de revenus municipaux (subventions, fonds de roulement, excédent non affecté, règlements d'emprunt), dont voici le détail :

<b>Administration générale</b> Réaménagement Hôtel de ville Conseil sans papier	<b>18 506 \$</b>
<b>Transport</b> Réfection rang Belle-Rivière Réfection de divers secteurs Achat de deux camionnettes	<b>750 558 \$</b>



<b>Hygiène du milieu</b>	<b>474 920 \$</b>
Équipements pour la réduction des rejets de phosphore	
Télémetrie	
<b>Loisirs &amp; Culture</b>	<b>31 118 \$</b>
VTT	

## 2. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2019

Voici un résumé des principales réalisations de l'année :

- Entente avec la coalition des domaines de villégiature
- L'embauche d'une direction générale
- Réfection du rang Belle-Rivière
- Implantation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques
- Circuit patrimonial en réalité augmentée
- Modernisation du système d'eau potable et d'eaux usées
- Adoption d'un plan de sécurité civile
- Entente intermunicipale pour le déploiement des compteurs d'eau

Voici présenté le rapport du Maire sur la situation financière de la municipalité d'Hébertville pour l'exercice financier 2019.

## 3. RÉOLUTIONS

### 3.1 CONTENEURS DE CHASSE - PROTOCOLE D'ENTENTE 2020

6542-2020

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et nom de la municipalité d'Hébertville, le protocole d'entente pour le service des conteneurs de chasse. La Municipalité devra payer les frais de location dudit conteneur et en assurer une surveillance journalière pour le maintien de la propreté des lieux et la mise en place de mesures pour la faire respecter.

Le service couvrira la période située entre le 2 septembre et le 31 octobre 2020. La levée du conteneur sera effectuée sur une base hebdomadaire et la demande pour les levées supplémentaires devra être faite par la Municipalité, directement à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

### 3.2 FOURRIÈRE D'ALMA 2007 - PROTOCOLE D'ENTENTE 2020-2021

6543-2020

Considérant que la Municipalité a adopté un règlement concernant les animaux;

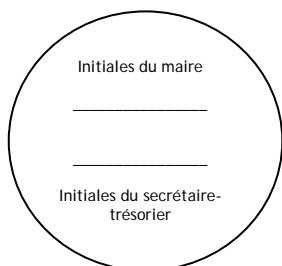
Considérant que la Municipalité délivre des licences pour chien et qu'elle en retire un montant approximatif de 3 500 \$ annuellement;

Considérant que la Municipalité reçoit régulièrement des plaintes concernant des chiens et des chats errants;

Considérant l'offre de services de la Fourrière d'Alma pour le recueil d'animaux errants sur le territoire municipal;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la Fourrière municipale d'Alma au montant de 1 500 \$ plus taxes, selon la facture datée du 25 mai 2020, pour la période du 30 mai 2020 au 30 mai 2021 pour le recueil d'animaux errants sur le territoire municipal.



### **3.3 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CREDD) - APPUI**

6544-2020

Considérant que le Conseil de bassin versant de la Belle Rivière (CBVBR), entité sous la responsabilité du CREDD, agit à titre d'organisme de planification et de coordination des actions en matière de gestion de l'eau;

Considérant les deux (2) volets proposés au projet 2020 et qui concernent le changement de leurs pratiques de sensibilisation et la mise à jour du plan directeur de l'eau et du plan d'action;

Considérant que l'organisme demande à la municipalité d'Hébertville d'appuyer le projet « Innover dans les pratiques de sensibilisation et révision du PDE et plan d'action du bassin versant de la Belle Rivière »;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer le projet « Innover dans les pratiques de sensibilisation et révision du PDE et plan d'action du bassin versant de la Belle Rivière » du CREDD.

### **3.4 CORPORATION HÉBERT VILLAGE HISTORIQUE (CHVH) - VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE 2019 POUR LE FONCTIONNEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

6545-2020

Considérant la politique relative à l'aide financière versée aux organismes paramunicipaux d'Hébertville adoptée en avril 2013;

Considérant les états financiers 2019 déposés par la CHVH démontrent des revenus 7 928,13 \$;

Considérant que la Municipalité verse une aide financière à la Corporation de Développement et qu'un montant est retourné à la CHVH pour le paiement du loyer;

Considérant que les dépenses de la CHVH en 2019 totalisent un montant de 10 462,36 \$;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De payer la somme de 2 534,23 \$ à la Corporation Hébert Village Historique (CHVH) pour satisfaire à l'engagement de la Municipalité au fonctionnement du bureau d'accueil touristique pour l'année 2019.

### **3.5 MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DE LA REMONTÉE MÉCANIQUE T-2 DU MONT LAC-VERT**

6546-2020

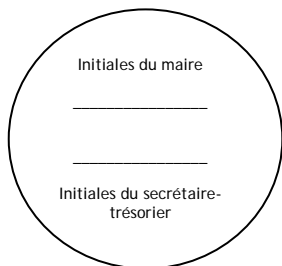
Considérant la nécessité d'octroyer un mandat à une firme spécialisée pour la surveillance des travaux de réfection de certaines composantes mécaniques, hydrauliques et électriques de la remontée mécanique T-2 du Mont Lac-Vert;

Considérant les exigences de la norme Z-98 de la Régie du bâtiment du Québec en matière de vérification des remontées mécaniques;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la firme DWB Consultants pour la surveillance des travaux relativement à l'octroi du contrat de réfection de certaines composantes mécaniques, hydrauliques et électriques de la remontée mécanique T-2 du Mont Lac-Vert pour la somme de 13 680 \$ plus taxes selon l'offre de service 7432-OS-00\_C. Les coûts de ces travaux seront défrayés à même le surplus accumulé non-affecté de la Municipalité.

### **3.6 TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TAXE SUR L'ESSENCE**



6547-2020

## ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 - AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

Considérant la résolution 6520-2020 relative à l'approbation de la programmation des travaux dans le cadre du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

Considérant que la Municipalité doit réaliser les travaux ou dépenses selon l'ordre des quatre (4) priorités suivantes:

1. L'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. Les études qui visent l'amélioration de la connaissance des infrastructures municipales;
2. Le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;
3. Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales;

Considérant la Politique de gestion contractuelle de la municipalité d'Hébertville;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder aux appels d'offres pour les travaux ou dépenses approuvés dans le cadre du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

### 3.7 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE TURGEON

6548-2020

Considérant l'appel d'offres public en vue de la réalisation du contrat relativement à des travaux de la route Turgeon et s'étant terminé le jeudi 25 juin 2020 à 11h00;

Considérant les trois (3) soumissions déposées et pour lesquelles un rapport d'analyse des soumissions a été préparé par Mme Josée Garon, ingénieure et directrice des services techniques et ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

Considérant que la municipalité d'Hébertville-Station agit à titre de maître d'œuvre du projet;

Considérant l'aide financière octroyée dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local Volet - Redressement des infrastructures routières locales pour les travaux de réfection de la route collectrice Turgeon;

Considérant l'entente intermunicipale entre les municipalités d'Hébertville et Hébertville-Station pour les travaux conjoints de la route collectrice Turgeon;

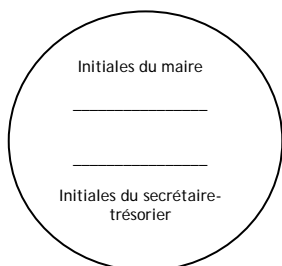
Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission déposée par Inter-Cité Construction Ltée au montant de 3 491 621,74 \$ taxes incluses en vue de réaliser les travaux de réfection de la route Turgeon. La répartition des coûts pour la municipalité d'Hébertville est de 1 939 510,98 \$ taxes incluses. Ces travaux seront défrayés à même l'aide financière dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local Volet - Redressement des infrastructures routières locales et par le fonds du règlement 527-2020.

### 3.8 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DU 683, RUE MÉSY

6549-2020

Considérant les travaux entrepris suite au bris d'égout de novembre 2019 sur la rue Mésy;



Considérant la facture #1591 de l'entreprise JP Larouche et fils relativement à des dommages sur les infrastructures, soit la remise et le patio, de la propriété du 683 rue Méty;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de la facture #1591 de l'entreprise JP Larouche et fils au coût de 7 225,50 \$ taxes incluses relativement à des travaux sur les infrastructures de la propriété du 683 rue Méty.

### **3.9 MANDAT POUR L'INSPECTION DU CÂBLE DE LA REMONTÉE MÉCANIQUE T-1 DU MONT LAC-VERT**

6550-2020

Considérant les exigences de la norme Z-98 de la Régie du bâtiment du Québec en matière de vérification des remontées mécaniques;

Considérant la réalisation travaux sur la remontée mécanique T-2 exclusivement;

Considérant qu'une seule remontée mécanique sera en opération pour la saison 2020-2021;

Considérant la nécessité de diagnostiquer de façon plus approfondie l'état de certaines composantes de la remontée T-1 afin de définir l'orientation à long terme de cette infrastructure;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater Doppelmayr Canada Ltée pour l'inspection du câble de la remontée mécanique T-1. Le coût de cette inspection et du rapport en découlant est de 2 420 \$ plus taxes.

## **4. CORRESPONDANCE**

### **4.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS - ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA RÉOLUTION 6436-2020**

Le Ministère des Transports accuse réception de la résolution 6436-2020 concernant la pétition déposée par les citoyens d'Hébertville traitant de la sécurité de l'intersection de la rue Martin et de la route 169.

### **4.2 ASSOCIATION DU DOMAINE DU LAC BARNABÉ - REMERCIEMENTS**

L'organisme remercie la Municipalité pour l'aide financière octroyée concernant les travaux de réfection du ponceau.

### **4.3 DOMAINES DU LAC GAMELIN, CHEMIN DES SABLES ET CHEMIN LESSARD - DÉPÔT D'UNE REQUÊTE CONJOINTE**

Le conseil municipal accuse réception de la demande des représentants des domaines du Lac Gamelin, du chemin des Sables et du chemin Lessard. Ces derniers sollicitent l'implication de la municipalité d'Hébertville pour l'aménagement sécuritaire des voies d'accès aux trois domaines de villégiature. La demande est référée au comité responsable des domaines de villégiature.

## **5. LOISIRS ET CULTURE**

### **5.1 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS - DÉPÔT DE PROJET POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE**

6551-2020





Considérant les orientations, objectifs et actions projetés du plan d'action renouvelé 2018-2023 de la Politique Municipalité Amie des Aînés d'Hébertville;

Considérant la demande de relocalisation déposée par le Cercle des années d'Or en janvier 2018;

Considérant que pour permettre la cohabitation de plusieurs organismes communautaires dans la salle Multifonctionnelle, des adaptations sont requises et des espaces de rangement doivent être créés;

Considérant qu'un comité de travail composé de bénévoles aînés et de membres des organismes communautaires a été formé pour ce projet;

Considérant que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide du Programme d'infrastructure Municipalité Amie des Aînés;

Considérant que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Considérant que la Municipalité assumera tous les coûts, non admissibles au programme, associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris les dépassements de coûts;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la technicienne en loisir, à déposer une demande d'aide financière dans le Programme d'infrastructure Municipalité Amie des Aînés afin de poursuivre l'aménagement de la salle Multifonctionnelle et y permettre la cohabitation de plusieurs organismes communautaires.

## **5.2 AMÉLIORATION DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE AU CAMPING MUNICIPAL - AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES**

6552-2020

Considérant que les installations électriques du Camping Lac-Vert requièrent une mise à niveau pour être sécuritaires et répondre aux besoins croissants de la clientèle;

Considérant la résolution 6144-2019 octroyant à la Firme Unigec, un mandat d'analyse du système électrique et de conception des plans pour un processus d'appel d'offres au Camping Lac-Vert;

Considérant les résultats d'analyse de la firme Unigec déposés au Conseil municipal;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la technicienne en loisir à procéder à un appel d'offres sur SEAO, pour obtenir des soumissions relativement à l'amélioration du système électrique du Camping Lac-Vert selon les recommandations de la firme Unigec.

Les coûts de ces travaux seront défrayés à même le surplus accumulé non-affecté de la Municipalité.

## **6. URBANISME**

### **6.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 9, RUE COMMERCIALE**

6553-2020

Considérant que les propriétaires du 9, rue Commerciale ont déposé une demande de dérogation mineure à la Municipalité afin d'agrandir et de réaménager le bâtiment principal;

Considérant que le propriétaire ne peut agrandir autrement puisqu'ils doivent tenir compte des normes de conception de l'aménagement commercial ainsi que le concept de la bannière de la pharmacie;



Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 9, rue Commerciale à Hébertville. La dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal à 6,5m de la limite avant alors que la norme est de 7,6m.

6554-2020

#### 6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 212, RUE LABONTÉ

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

Considérant la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

Considérant que la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 212, rue Labonté à Hébertville. La dérogation mineure vise à régulariser l'implantation du garage à 0,4m de la ligne arrière.

6555-2020

#### 6.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 175, RUE POTVIN SUD

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

Considérant que la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 175, rue Potvin Sud à Hébertville. La dérogation mineure vise à permettre la construction d'un gazebo à 0,1m du bâtiment principal alors que la norme est établie à 2m.

6556-2020

#### 6.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 4 684 665 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

Considérant que la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située sur le lot 4 684 665 du cadastre du Québec, à Hébertville. La dérogation mineure vise à permettre la subdivision d'un terrain de type jumelé d'une largeur de 17,23m alors que la norme est de 18m. De plus, la dérogation mineure autorise la construction du bâtiment principal à 6,32m en cour avant alors que la norme est de 8m.



Par ailleurs, la Municipalité autorise les futurs acquéreurs à procéder à la subdivision du terrain, tel que présenté sur le projet d'implantation préparé par Samuel Guay dont le dossier # SG-2519 portant la minute 4320. Toutefois, la promesse d'achat devra être signée par les futurs acquéreurs et le dépôt de 2 843,45 \$ relié à la réservation du terrain devra être versé avant de débiter la procédure de subdivision.

6557-2020

#### 6.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 778, RANG 2

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

Considérant que la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 778 rang 2, à Hébertville. La dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal à 5,85m de la limite avant alors que la norme est de 10m.

6558-2020

#### 6.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 4 684 663 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Considérant que la construction d'un seul garage excède la superficie totale pour un ensemble de trois bâtiments accessoires;

Considérant que ce genre de demande est plus assimilable à une demande de modification au règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité ne souhaite pas créer un précédent avec d'autres propriétaires qui ont été en mesure de respecter les normes de superficie;

Considérant qu'il y aurait la possibilité d'acquérir du terrain supplémentaire afin de respecter la norme de superficie;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De refuser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située sur le lot 4 684 663 du cadastre du Québec, à Hébertville. La demande dérogation mineure vise à augmenter la superficie minimale de bâtiment accessoire à 72,5m<sup>2</sup> alors que la norme est de 70,8m<sup>2</sup>.

Il serait possible d'acquérir une partie de terrain adjacent à sa propriété afin d'agrandir sa superficie de terrain et permettre la construction d'un garage de plus grande dimension.

6559-2020

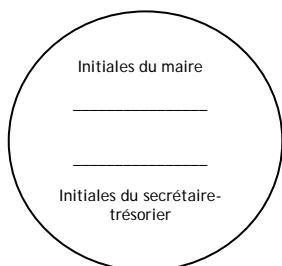
#### 6.7 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION PIIA - 601, RUE LABARRE

Considérant que la propriété du 601, rue Labarre est située à l'intérieur du périmètre établi par le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale;

Considérant que le propriétaire souhaite ajouter des enseignes apposées sur le bâtiment principal;

Considérant qu'il rencontre les objectifs du règlement sur les PIIA concernant l'affichage, soit celui de valoriser et rehausser le caractère champêtre du village;

Considérant que les enseignes participent à l'identité historique du village;



Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Bien que ce genre de travaux nécessitent obligatoirement au préalable une autorisation municipale, il est convenu d'autoriser un certificat d'autorisation concernant l'affichage au 601, rue Labarre.

6560-2020

#### 6.8 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION PIIA - 333, RUE TURGEON

Considérant que la propriété du 333, rue Turgeon est située à l'intérieur du périmètre établi par le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale ;

Considérant que le propriétaire souhaite ajouter des enseignes apposées sur le bâtiment principal;

Considérant qu'il rencontre les objectifs du règlement sur les PIIA concernant l'affichage, soit celui de valoriser et rehausser le caractère champêtre du village;

Considérant que les enseignes participent à l'identité historique du village;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Bien que ce genre de travaux nécessitent obligatoirement au préalable une autorisation municipale, il est convenu d'autoriser un certificat d'autorisation concernant l'affichage au 333, rue Turgeon.

6561-2020

#### 6.9 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION PIIA - 1, RUE COMMERCIALE

La conseillère Mme Éliane Champigny déclare son intérêt dans ce dossier et se retire des délibérations.

Considérant que la propriété du 1, rue Commerciale est située à l'intérieur du périmètre établi par le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale;

Considérant que les propriétaires du Campagnard souhaitent modifier ses enseignes dont une est apposée sur le bâtiment principal et l'autre sur poteau;

Considérant qu'un des objectifs du règlement sur les PIIA concernant l'affichage est de valoriser et rehausser le caractère champêtre du village;

Considérant que l'enseigne doit participer à l'identité historique du village;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

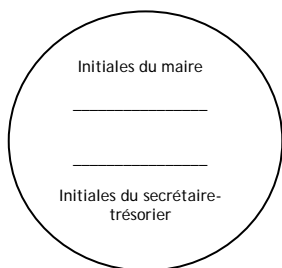
De refuser d'émettre un certificat d'autorisation pour le projet d'enseigne proposé par Enseignes Pattison et dont le plan est daté du 11 juin 2020. Un nouveau projet d'enseigne devra être déposé en respectant les objectifs et les critères établis par le règlement # 410-2011 concernant les plans d'intégration et d'implantation architecturale.

6562-2020

#### 6.10 ADOPTION DU RÉGLEMENT 530-2020 MODIFIANT LE RÉGLEMENT # 264-89 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS DE LA MUNICIPALITÉ ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX NORMES DE REJETS PLUS ADÉQUATES

Attendu qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les rejets dans les réseaux d'égouts de la municipalité d'Hébertville;

Attendu que différents rejets peuvent causer des problèmes sérieux de



fonctionnement aux ouvrages d'assainissement des eaux usées;

Attendu qu'il convient d'actualiser la réglementation existante permettant de contrôler ces rejets;

Attendu que le règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la municipalité 274-89 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

Attendu que le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la municipalité au regard principalement des normes et teneurs maximales des substances rejetées dans les réseaux d'égout;

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné relativement à ce projet de règlement.

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du 1<sup>er</sup> juin 2020;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

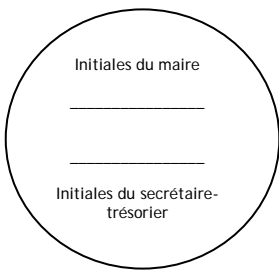
2. L'article 6 est modifié afin d'ajouter l'annexe A édictant les substances et paramètres à respecter

L'article 6 est modifié afin de régir les teneurs maximales de certain paramètre et substances. Cet article se lit comme suit :

6. Effluent dans les réseaux d'égout unitaires et domestiques

Il est interdit en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égouts unitaires et domestiques :

1. des liquides ou vapeur dont la température est supérieure à 65 °C (150 °F);
2. des liquides dont le pH est inférieur à 5.5 ou supérieur à 8.5 ou des liquides qui, de par leur nature, produiront dans les conduites d'égouts un pH inférieur à 5.5 ou supérieur à 9.5 après dilution.
3. des liquides contenant plus de 30mg/l d'huiles, de graisses, et de goudron d'origine minérale;
4. de l'essence, du benzène, du naphte, de l'acétone, des solvants et autres matières explosives ou inflammables;
5. de la cendre, du sable, de la terre, de la paille, de cambouis, des résidus métalliques, de la colle, de verre, des pigments, des torchons, des serviettes, des contenants de rebut, des déchets de volailles ou d'animaux, de la laine ou de la fourrure, de la sciure de bois, des copeaux de bois et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire au fonctionnement propre de chacune des parties d'un réseau d'égouts et de l'usine de traitement des eaux usées.
6. des liquides autres que ceux provenant d'une usine d'équarrissage et/ou fonderie contenant plus de 150 mg/l de matières grasses et d'huiles d'origine animale ou végétale;
7. des liquides provenant d'une usine d'équarrissage et/ou fonderie contenant plus de 100 mg/l de matières grasses et d'huiles d'origine animale ou végétale;
8. des liquides contenant des matières en concentration maximale instantanée supérieure aux valeurs énumérés ci-dessous :
  - composés phénoliques : 1.0 mg/l
  - cyanures totaux (exprimés en HCN) : 2 mg/l
  - sulfures totaux (exprimés en H<sub>2</sub>S) : 5 mg/l
  - cuivre total : 5 mg/l
  - cadmium total : 5 mg/l
  - chrome total : 5 mg/l
  - nickel total : 5 mg/l
  - mercure extractible total : 0,01 mg/l
  - zinc total : 10 mg/l
  - plomb total : 2 mg/l



- arsenic total : 1 mg/l
  - phosphore total : 100 mg/l
9. des liquides dont les concentrations en cuivre, cadmium, chrome, nickel, zinc ploc et arsenic respectent les limites énumérées en 6h), mais dont la somme des concentrations de ces métaux excède 10 mg/l;
  10. du sulfure d'hydrogène, du sulfure de carbone, de l'ammoniac, du trichloroéthylène, de l'anhydride sulfureux, du formaldéhyde, de chlore, de la pyridine ou autres matières du même genre, en quantité telle qu'une odeur incommodante s'en dégage en quel qu'endroit que ce soit du réseau;
  11. tout produit radioactif;
  12. toute matière mentionnée aux paragraphes c, f, g et h du présent articles même lorsque cette matière n'est pas contenue dans un liquide;
  13. toute substance telle qu'antibiotique, médicament, biocide ou autre en concentration telle qu'elle peut avoir un impact négatif sur le traitement ou le milieu récepteur.
  14. des micro-organismes pathogènes ou des substances qui en contiennent. Le présent alinéa s'applique aux établissements tels que laboratoires et industries pharmaceutiques manipulant de tels micro-organismes.
  15. toutes les substances et paramètres dépassant les normes énumérées à l'annexe A.
3. Ajout de l'annexe A

L'annexe A est ajoutée afin d'énumérer les normes à respecter pour certains paramètres et substances. L'annexe A se lira comme suit :

Annexe A

Paramètres et substances	Concentration maximale permise
DCO	600 mg/L
DBO5C ou DBO5	500 mg/L
MES	500 mg/L
Azote ammoniacal (N)	45 mg/L
Azote Totale Kjeldahl	70 mg/L

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.

8. **RAPPORT DES COMITÉS**

**LE CONSEILLER M. ÉRIC FRIOLET**

Le conseiller M. Éric Friolet informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séances régulières et extraordinaires
- Comité consultatif d'urbanisme
- Réunion plénière du Conseil

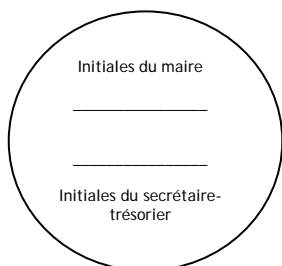
**LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL**

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Rencontre concernant la gestion du risque au Mont Lac-Vert
- Séance extraordinaire
- Réunion plénière du Conseil
- Comité des travaux publics
- Assemblée générale annuelle du Foyer le Pionnier

**LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY**

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux



rencontres et activités suivantes :

- Rencontre concernant la gestion du risque au Mont Lac-Vert
- Rencontre pour les remontées mécaniques du Mont Lac-Vert
- Séance extraordinaire
- Réunion plénière du Conseil
- Comité des finances
- Comité des travaux publics
- Assemblée générale annuelle du Foyer le Pionnier

#### **LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ**

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Assemblée générale annuelle de la Corporation du parc régional du Lac Kénogami
- Réunion plénière du Conseil
- Séance extraordinaire
- Rencontre avec l'Association des Riverains
- Diverses communications et suivis avec la direction générale

#### **LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD**

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Rencontre concernant la gestion du risque au Mont Lac-Vert
- Réunion plénière du Conseil
- Séance extraordinaire
- Comité des finances
- Réunion pour le site internet
- Assemblée générale

#### **LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS**

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Séance extraordinaire
- Réunion pour la nouvelle caserne
- Comité des travaux publics
- Réunion plénière
- Assemblée générale annuelle du Foyer le Pionnier

#### **LE MAIRE M. MARC RICHARD**

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Présidé les séances du Conseil ainsi que les réunions plénières
- Réunion Groupe conseil CIDAL et conseil d'administration
- Signature de l'acte d'échange entre la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean-Est et la Municipalité
- Réunion régulière et réunion plénière de la MRC de Lac-St-Jean-Est
- Rencontre concernant la gestion du risque au Mont Lac-Vert
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud
- Échange avec le député de Lac-Saint-Jean sur les attentes des maires du secteur sud
- Conseil d'administration de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Différentes rencontres au bureau du maire
- Participation à l'assemblée générale annuelle de la Corporation Foyer le Pionnier
- Suivi des dossiers avec la direction générale

### **9. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **9.1 CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE - AUTORISATION D'ALLER**



## EN APPEL D'OFFRES

Considérant la Politique de gestion contractuelle de la municipalité d'Hébertville;

Considérant le projet de construction d'une nouvelle caserne et la subvention du programme RECIM s'y rattachant;

Considérant la conception des plans et devis pour soumission présentés par la firme Ardoises Architecture;

Considérant l'autorisation du Ministre pour procéder aux appels d'offres;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'appel d'offres public pour les travaux de construction d'une caserne.

6564-2020

### 9.2 RÉSIDENCE LE PIONNIER

Considérant la situation qui prévaut à la Résidence le Pionnier d'Hébertville suite à la décision de la Coopérative de services à domicile Lac St-Jean Est de ne plus offrir les services pour la Résidence intermédiaire et la RPA Le Pionnier;

Considérant l'appel d'offres du CIUSSS pour les opérations de la Ressource Intermédiaire (R.I.) d'Hébertville par lequel une entreprise externe à la municipalité a été adjudgé;

Considérant que les résidents de la R.I. seront relocalisés dans les installations du nouvel adjudicataire du contrat du CIUSSS qui se trouve dans une autre localité;

Considérant l'interdépendance de la Ressource Intermédiaire et la Résidence Le Pionnier pour les services de nourriture, de surveillance, d'entretien ménager et de soins de santé en relation avec la Coopérative de soins à domicile Lac St-Jean Est;

Considérant l'urgence d'agir afin d'exiger le maintien de 11 résidents de la Résidence La Pionnier à Hébertville;

Considérant l'urgence d'agir pour relancer la continuité de la Résidence Le Pionnier tant physiquement, monétairement et socialement;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville s'engage à exiger le maintien des usagers de la résidence Le Pionnier à Hébertville avec tous les services nécessaires à son bon fonctionnement;

Que le Conseil municipal d'Hébertville travaille en collaboration avec le conseil d'administration du foyer Le Pionnier pour mettre en place une solution viable et à long terme;

Que le conseil municipal, par le biais de représentant, participe au comité de relance de la Résidence Le Pionnier.

### 9.3 DÉMISSION AU POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE

C'est à regret que le Conseil municipal accuse réception de la démission de madame Denise Vaillancourt à titre de bibliothécaire.

C'est unanimement que les élus donnent une motion de remerciements pour le travail accompli par Mme Vaillancourt. La qualité des services offerts à la population d'Hébertville via la bibliothèque aura grandement contribué à faire rayonner la Municipalité autant du point de vue culturel que communautaire.





Merci madame Vaillancourt !

## 10. LISTE DES COMPTES

### 10.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

6565-2020

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 301 306,55 \$.

### 10.2 LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

6566-2020

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 52 642,43 \$.

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Réfection de la route Turgeon - Début des travaux
- Résultats du Mont Lac-Vert pour la saison 2019-2020
- Caserne - Début des travaux
- Entretien du chemin de la digue Quiqui

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

## 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés, conseiller propose de lever l'assemblée, à 20h.

---

MARC RICHARD  
MAIRE

---

KATHY FORTIN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE